

OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES METROPOLE Siège social:

19 Rue de l'Abbé Senez - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION Séance du 27 septembre 2012

Date de convocation : Le 18 septembre 2012

Nombre:

- délégués titulaires : 7

- de présents : 7

- de votants : 7

- délégués suppléants : 3

- de présents : 3

- de votants : 3

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État : 12/19

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/AA

OBJET:

Décision modificative N° 1/2012

Ainsi fait et délibéré en séance les jours) mois et an susdits Le Président. Guy HUART

L'an deux mille douze, le 27 septembre à dix-sept heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy HUART, Président, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

<u>Etaient présents (7) :</u>

M. Hervé BROUILLARD, M. Gérard DELMOTTE, M. Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, M. Bernard KAMINSKI, Mme Renée STIÉVENARDT, Mme Élisabeth GONDY.

Absents excusés et représentés (3):

M. Philippe BAUDRIN (représenté par M. Joël SOIGNEUX), M. Laurent DEGALLAIX (représenté par M. Mattéo GUALANO), Mme Annie DENIS (représentée par M. Frédéric DEBARGE),

Absents excusés et non représentés : (7)

M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Valérie LÉTARD, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, Mme Yveline DRUELLE,

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu le Budget Primitif Principal 2012 voté lors du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole le 16 décembre 2012,

Vu le budget 2012 (juillet à décembre) de l'ÉPIC approuvé en Comité de Direction le 18 juin 2012,

Il convient de prendre une décision modificative N° 1 de l'exercice 2012.

La décision modificative N° 1 de l'exercice 2012 du Budget de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole s'équilibre :

- En section d'investissement à 10 700 €uros
- En section de fonctionnement à 4 600 €uros

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 27 septembre 2012,

D'accepter la présente décision modificative,

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce dossier.



Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTE:

· La présente décision modificative,

AUTORISE:

• Le Directeur général à signer tout acte relatif à ce dossier.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 27 septembre 2012

Le Président,

